



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 19 - Août 2020

Edito



Marie-Claude
ROUAUX, CE UFR

Préparons-nous à une rentrée offensive !

L'épidémie de COVID-19 a mis en lumière les insuffisances désastreuses de l'Hôpital public que les personnels dénonçaient depuis des années. Démantelé par les réformes successives, géré exclusivement pour maximiser les économies, l'Hôpital a fonctionné avec toujours moins de personnels, de lits, de matériels, de stocks de médicaments, jusqu'à mettre la population en danger.

Seuls la réactivité et l'engagement de l'ensemble des personnels hospitaliers a permis de limiter la catastrophe.

Aujourd'hui ces politiques délétères doivent être abandonnées. Mais nous devons redouter que « le jour d'après » ne soit pire que « le jour d'avant » à l'Hôpital comme dans la société en général, pour l'ensemble des salarié.e.s et des retraité.e.s.

Après des semaines d'échanges, le « Ségur de la Santé » ne débouche pas sur les avancées revendiquées. Les 180 € octroyés en 2 temps sont loin des 300 € réclamés et surtout rien ne permet de penser que les conditions de travail vont s'améliorer.

Les embauches envisagées sont nettement insuffisantes, les attaques à la réglementation du travail s'accroissent et l'objectif recherché semble, entre autres, de faire travailler plus les professionnel.le.s en place.

Beaucoup de salarié.e.s ont la conviction que loin de remettre en cause son plan Hôpital 2022, le Gouvernement utilise la crise sanitaire pour avancer à marche forcée.

Après les dernières journées de manifestations, si l'on veut vraiment être entendu.e.s, les luttes doivent se poursuivre et s'intensifier dans le secteur de la santé.

Mais la crise sanitaire a aussi des conséquences économiques et sociales dramatiques, le chômage a explosé ces derniers mois, les licenciements se multiplient et la « réforme » de l'assurance chômage va encore amplifier les difficultés des salarié.e.s.

Les retraité.e.s ont payé un lourd tribut à l'épidémie, elles et ils ont aussi été bien maltraité.e.s pendant le confinement et aujourd'hui, une petite musique se fait entendre qui laisserait à penser qu'elles/ils ne sont pas si malheureux que cela et qu'elles/ils pourraient peut-être participer à « l'effort national » en acceptant des modérations de leur retraite.

Aussi, s'il nous appartient d'être aux côtés des actif.ve.s. dans leurs combats, nous devons également défendre nos propres revendications, comme le retour de la péréquation des retraites ou encore un droit universel de l'accompagnement de la perte de l'autonomie dans l'assurance maladie.

**Il nous faut une rentrée offensive,
préparons-nous à y participer.**



Sommaire

- CR de la CE UFR du 1^{er} juillet 2020 p.2
- Les retraité.e.s dans la vie syndicale CGT, situation dans la Fédération p.3
- Appel de la CGT à la mobilisation le 17 septembre p.4
- Tract UFR : Perte d'autonomie : exigeons son financement par l'assurance maladie et par la solidarité p.5
- Élections CNRACL en 2021 p.6
- Racisme et violences policières p.7-10
- Ensemble contre le racisme : Alain HARIMZA, parcours d'un militant CGT p.10
- Continuons d'apporter tout notre soutien à notre camarade Geneviève LEGAY p.11-12



COMPTE RENDU DE LA C.E. DE L'UFR DU 1^{er} JUILLET 2020 en visioconférence

Présent.e.s :

Michel ARMENGAUD, Evelyne BAJARD,
Nicole BERNABÉ, Sylvie BRUNOL,
Linda DU MORTIER, Bernard FRIGOUT,
Jean-Luc HUON, Hélène MICHAULT, Luc MORVAN,
Michaëlle RIGODON, Marceline SEVERAC,
Danielle VIGNAL.

Excusé.e.s :

Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTEDESCU,
Jean-Luc GIBELIN, Dominique GUISTI,
Isabelle LECLERCQ, Marie-Paule POUSSIER,
Carmen SCHLICHTER.

1) Le rapport d'actualité de Luc Morvan a suscité un débat très riche qui a porté sur de nombreux points dont les principaux sont :

► **Le racisme dans nos sociétés et les violences policières**

La Commission Exécutive (CE) souhaite que soit rédigé un article sur la lutte contre le racisme et violences policières pour la prochaine lettre de l'UFR dans lequel il soit bien rappelé que le racisme n'a pas de place ni dans la société ni dans notre organisation.

► **La fin du consumérisme est posée dans notre société, quel positionnement de la CGT ? C'est un débat que nous devons avoir**

► **« Ségur de la Santé »** : Le document fédéral « 4 exigences, 12 propositions » ne nous semble pas assez précis pour connaître et diffuser la plate-forme revendicative de la CGT rédigée par un groupe de travail de la fédération à destination des syndicats. Les points forts de la négociation pour notre fédération semblent être : minimum 300 € nets pour tous immédiatement, rattrapage de 25 % des salaires depuis les derniers 25 ans, revalorisation des salaires en fin de carrière pour tout le monde. Notre proposition de péréquation salaire/retraite doit être portée pour augmenter nos faibles retraites issues de nos salaires très faibles dans la Santé et l'Action sociale

2) Femmes et mixité et économie des soins

Le collectif femmes-mixité confédéral propose de relayer une campagne de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) « Investir dans une économie des soins » en demandant une étude IRES en collaboration avec l'UCR et différentes fédérations concernées, dont la Santé et l'Action Sociale. Le financement d'un Grand Service public

de Sécurité Sociale de la naissance au décès avec la création d'emplois et la revalorisation des métiers à prédominance féminine est essentiel pour notre économie : l'étude commandée par la CSI démontre qu'une telle décision permet de gagner 2 points de plus du PIB dans des pays de l'OCDE.

3) Proposition du gouvernement de création d'une 5^e branche pour l'autonomie

La CGT est opposée à cette proposition : cette branche supplémentaire, telle que le propose le gouvernement, serait indépendante des autres et nécessiterait un financement spécifique qui pourrait ne pas être issu de la solidarité mais plutôt du recours à l'impôt, ainsi qu'à des assurances privées !!!

La CGT propose un cinquième risque au sein de l'Assurance maladie. Les modalités de prise en compte de la perte d'autonomie de la personne âgée font débat dans notre CE d'UFR, certain.e.s proposent d'améliorer la prise en charge de la maladie et du handicap (quel que soit l'âge des personnes). Nous décidons de débattre de ce sujet à notre prochaine Commission Exécutive (7 ou 8 septembre) avec un.e invité.e de la confédération.

Le Bureau UFR nous propose un tract car il nous semble nécessaire de clarifier le positionnement de la CGT sur ce sujet pour que les camarades soient tous au même niveau de compréhension afin de mieux informer autour de nous.

4) Activité de l'UCR

■ La CE note un tract intéressant avec un argumentaire sur le pillage de la Sécu et le transfert de la dette sociale.

■ Nous devons nous inscrire dans les territoires dans la campagne de syndicalisation : un.e syndiqué.e / une adhésion

► L'UCR a décidé de faire la promotion du numéro de « Vie nouvelle » à relayer +++, nous devons associer la campagne d'abonnement à celle du renforcement et de la continuité syndicale. Nous recevons par courriel à chaque nouvelle parution, la promotion du numéro avec un bon de commande pour des magazines supplémentaires et aussi avec un bulletin d'abonnement individuel.

5) Vie syndicale de l'UFR :

État des organisations pour l'UFR Santé Action sociale au 10 juin 2020

Année	Statut	FNI
2017	clos	4 626 FNI
2018		4 840
2019	Clôture de l'exercice octobre 2020	4 787
2020		1 749 à ce jour

6) Infos :

► Le comité Général de l'UCR les 14 et 15 septembre à Montreuil est maintenu : Hélène MICHAULT y participera. Il y a 4 thèmes à l'ordre du jour qui devront être débattus à notre CE de septembre pour donner mandat :

1- Actualité, analyse de la situation, bilan de l'activité de nos organisations durant le confinement et perspectives pour l' « après ».

2- Vie Syndicale : situation orga, campagne de syndicalisation dans le cadre de la campagne confédérale, communication.

3- Démarche revendicative UCT-CGT et dans le cadre unitaire.

4- 12^{ème} congrès de l'UCR, point sur : mandatements, amendements, logistique.

► Formation de la CE UFR « Participer à la vie syndicale retraitée » : du 30 septembre au 2 octobre 2020 (Fiches d'inscription à retourner complétées).

► Prochaine réunion de CE de l'UFR les 7 et 8 septembre, à Montreuil

▪ Rapport d'actualités : Jean-Luc GIBELIN (ou Bernard FRIGOUT)

▪ Présidence : Raymond NATIVELLE (ou Luc MORVAN)

▪ Compte-rendu : Jean-Luc HUON.

LES RETRAITÉ.E.S DANS LA VIE SYNDICALE CGT, situation dans la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

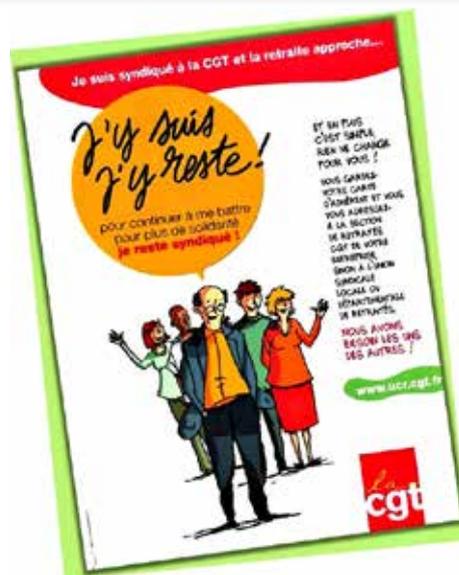
RESTER SYNDIQUÉ-E LORSQUE L'ON PREND SA RETRAITE A-T-IL DU SENS ?

À la CGT, nous pensons que oui. Cependant, dans notre champ fédéral de la Santé et de l'Action Sociale, le nombre de départs à ce moment important de notre vie est souvent synonyme de fin de l'adhésion à la CGT. 9 syndiqué.e.s sur 10 ne renouvèlent pas leur adhésion dans l'année qui suit leur départ de l'établissement.

S'il est difficile d'analyser les raisons de la fin de l'activité syndicale, nous pouvons prendre des dispositions pour que chaque syndiqué.e arrivant au terme de son activité professionnelle puisse prendre la décision de rester à la CGT, même si la personne quitte la région de son activité.

En septembre 2019, nous avons envoyé à chaque syndicat de la fédération un courrier pour les inciter à remplir correctement les fiches CoGiTiel des syndiqué.e.s en validant le critère « retraité » et à identifier les cotisations des retraité.e.s dans le système CoGÉTise.

Le collectif Vie Syndicale de l'UFR (Union Fédérale des Retraité.e.s) devait travailler sur l'analyse de l'évolution de cette connaissance, mais un satané virus en a décidé autrement. Ce n'est que partie



remise. Nous le ferons dès que la situation sera améliorée.

Concernant le reversement des FNI et cotisations, nous avons noté une amélioration entre 2017 et 2019. Le nombre de FNI reversé à CoGÉTise, c'est ce qui permet à la CGT de connaître le nombre de ses syndiqué.e.s. L'évolution des chiffres pour les retraité.e.s de la santé et de l'action sociale est la suivante (juin 2020) :

► FNI 2017 (exercice clos) : 4 626

► FNI 2018 (exercice clos) : 4 840 soit + 214 adhérent.e.s retraité.e.s 2017/2018

► FNI 2019 (exercice en cours) :

4 787 soit + 161 adhérent.e.s retraité.e.s 2017/2019

► FNI 2020 (exercice en cours) : 1 749

Il est encore temps pour les syndicats de payer les cotisations et FNI à CoGÉTise pour 2019 et 2020.

► **Attention** : l'exercice 2019 sera clos au 30 octobre 2020 si le CCN valide la proposition de la CE confédérale. Exercice clos veut dire qu'on arrête le compteur. Les cotisations pourront être encaissées mais ne seront pas décomptées pour l'année concernée, ce qui peut avoir des conséquences sur les votes lors des congrès ou comités généraux.

Afin d'aider les syndiqué.e.s à prendre toute leur place dans l'activité syndicale spécifique des retraité.e.s, l'UCR (Union Confédérale des Retraité.e.s) a préparé pour les organisations deux modules de formation syndicale qui s'adressent :

► Pour l'un, aux actifs en passe de partir à la retraite et aux nouvelles et nouveaux retraité.e.s. Il s'agit de : « *Découvrir le syndicalisme retraité* » ; Les objectifs de la formation doivent permettre aux syndiqué.e.s d'identifier les liens entre travail et retraite, les convergences revendicatives entre actifs et retraité.e.s, les revendications spécifiques des retraité.e.s, la place des retraité.e.s dans notre organisation.

► Le second s'intitule : « *Participer à l'activité syndicale des retraité.e.s* » et s'adresse aux retraité.e.s avec ou sans responsabilité dans les organisations que sont les sections, les USR ou les UFR.

C'est ce module qui est proposé à la CE de l'UFR du 30 septembre au 2 octobre 2020. Il a pour objectif de permettre aux syndiqué.e.s d'identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraité.e.s, d'expliquer et de s'emparer des outils pour renforcer la CGT.

Relance des syndicats et formations doivent nous permettre de renforcer la CGT et le syndicalisme spécifique avec les retraité.e.s.



APPEL DE LA CGT À LA MOBILISATION LE 17 SEPTEMBRE L'EMPLOI ET LES SALAIRES POUR DE MEILLEURES RETRAITES

Après un passage en force avec le 49.3 – que personne n'a oublié –, le gouvernement semble résolu à rouvrir le dossier explosif des retraites. Pourtant, le contexte actuel montre combien il est important que le système de retraite soit stable et solide, afin d'assurer un niveau de pension qui ne dépende pas de la conjoncture économique. L'urgence n'est pas à une telle réforme.

La CGT le réaffirme : pour sortir de la crise économique consécutive à la crise sanitaire, la priorité c'est l'emploi et, spécifiquement, celui des jeunes.

L'Unedic annonce près d'un million de chômeurs supplémentaires d'ici fin 2020, alors que près d'un million de jeunes vont arriver sur le marché de l'emploi en septembre. Dans ces conditions, il n'est pas acceptable de voir se multiplier les plans de licenciements massifs, déguisés sous des termes de novlangue tels « qu'accords de performance collective » ou « plan de sauvegarde de l'emploi » et, ce, alors que les entreprises bénéficient d'aides de l'État financées par des exonérations de cotisations qui creusent un peu plus les déficits sociaux. Encore une fois, ce sont les travailleur.euse.s (particulièrement les « salarié.e.s prem.ier.ière.s de corvée » durant la crise sanitaire) qui vont faire les frais de choix désastreux du gouvernement.

Que cherche le gouvernement sur les retraites ?

Satisfaire le patronat, avec un nouvel allongement de la durée de cotisation, éloignant de plus en plus l'âge d'accès à une retraite à taux plein.

POUR LA CGT, LES SOLUTIONS POUR SORTIR DE LA CRISE, SONT :

- ➔ permettre à toutes et tous d'avoir un bon emploi et de pouvoir travailler mieux et non pas plus et plus longtemps ;
- ➔ partager le travail avec la réduction hebdomadaire à 32 heures pour toutes et tous ;
- ➔ augmenter les salaires et, ainsi, il y aura plus de cotisations sociales attachées au salaire pour la Sécurité Sociale et les retraites.

C'est en augmentant les recettes, pour le financement de la retraite, que des perspectives de progrès seront possibles,

notamment partir en retraite à 60 ans et même avant, en départ anticipé, pour les métiers pénibles. C'est cela qui permettra aux jeunes d'accéder plus rapidement à un emploi stable.

Dans ce contexte, la CGT juge particulièrement inquiétant de voir que le dossier des retraites est détaché du ministère des Solidarités et de la Santé, isolant la branche retraite du reste de la Sécurité sociale, pour être rattachée au ministère du Travail. C'est un mauvais présage des intentions gouvernementales sur le devenir de l'ensemble de la Sécurité sociale.

Avec les attaques sur les droits sociaux, on devine que le gouvernement veut encore renforcer la part consacrée à l'épargne retraite. Cette dernière fait perdre tous les travailleur.euse.s, en réduisant les recettes de la Sécurité sociale avec les exonérations qui y sont liées et en amenuisant les droits collectifs et individuels liés à ces cotisations.

La crise actuelle révèle d'ailleurs encore de nouveaux perdants, avec l'utilisation par les entreprises de l'épargne salariale comme variable d'ajustement sur les effets du chômage partiel.

POUR LA CGT, LES URGENCES SONT :

- ➔ la nécessité d'une autre politique de l'emploi, en particulier pour les jeunes, pour maintenir et développer l'emploi, en considérant celles et ceux qui travaillent, plutôt que les actionnaires et leurs dividendes ;
- ➔ le besoin de nouvelles garanties collectives, avec une Sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous ; cela passe par des droits au chômage étendus immédiatement et l'abrogation de la réforme d'assurance chômage ;
- ➔ une augmentation du financement de la protection sociale fondée sur la cotisation et mettant fin aux exonérations et autres exemptions.

POUR EXIGER UNE AUTRE POLITIQUE EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SALAIRE ET SIGNIFIER L'ARRÊT DE TOUTE RÉFORME RÉGRESSIVE EN MATIÈRE DE RETRAITE, LA CGT APPELLE À LA MOBILISATION LE 17 SEPTEMBRE.

Communiqué de presse CGT, Montreuil, le 10 juillet 2020.



PERTE D'AUTONOMIE : EXIGEONS SON FINANCEMENT PAR L'ASSURANCE MALADIE ET PAR LA SOLIDARITÉ !

L'épidémie de COVID-19 et les conditions déplorables de prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées ont mis en lumière ce que nous dénonçons depuis des années, à savoir l'insuffisance de moyens donnés à l'accompagnement de la perte d'autonomie. Le gouvernement annonce vouloir prendre en compte la situation et apporter des réponses aux interpellations des organisations syndicales. Il présente un projet de réforme pour financer la perte d'autonomie dont la création d'une 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale.

→ **La CGT revendique que la perte d'autonomie relève intégralement de la Sécurité Sociale.** Vous pourriez répondre que c'est ce que propose le gouvernement ? Et bien non ! Une branche supplémentaire, telle que le propose le gouvernement, serait indépendante des autres et nécessiterait un financement spécifique qui pourrait ne pas être issu de la solidarité mais plutôt du recours à l'impôt, ainsi qu'à des assurances privées. Définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités pour réaliser seul.e les actes de la vie quotidienne, la perte d'autonomie peut survenir à tout âge et nous estimons qu'elle fait partie des aléas de la vie au même titre que la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès ou les accidents du travail et les maladies professionnelles.

→ **Ce que la CGT revendique, c'est la prise en charge de la perte d'autonomie au sein même de l'assurance maladie dont le fondement même est de faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort,** que ce soit à domicile ou en établissement. Ce droit prendrait en charge l'ensemble des aides matérielles et humaines quel que soit l'âge de la personne aidée. La perte d'autonomie relève bien des propositions générales de la CGT pour le financement de la Sécurité Sociale :

- Contribution des revenus du capital (49.2 milliards d'€)
- Lutte contre l'exode fiscal (100 milliards d'€)
- Remboursement des dettes et exonérations patronales (80 milliards d'€ en 2019).
- Cotisations sur l'assiette des salaires avec une modulation en fonction des créations d'emplois.

→ **La question de l'emploi stable, sans précarité ni temps partiel subi, avec des salaires décentés sans exonération des contributions et cotisations, est primordiale.** Pour y parvenir, il existe plusieurs leviers à activer :

- Arrêt des exonérations des contributions et cotisations
- Augmentation des salaires avec la revalorisation des salaires de ces métiers majoritairement féminins
- Financement de la formation
- Reconnaissance de la qualification
- Égalité salariale femmes/hommes
- Un véritable service public de l'aide à l'autonomie avec la création de nombreux emplois dans l'aide à domicile et au moins 200 000 emplois dans les EHPAD
- Formation de toutes les ASH au diplôme d'AS, etc.

La CGT refuse le financement de la perte d'autonomie par l'impôt ou l'ouverture aux assurances privées qui n'attendent que ça : **oui à sa prise en charge par la Sécurité Sociale solidaire intégrale à 100%.**

Le maintien dans l'assurance maladie des personnes en perte d'autonomie est le moyen de s'opposer à la privatisation rampante des EHPAD actuellement en cours, ainsi que de la branche de l'aide à domicile.

La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse en matière de perte d'autonomie, financée à 100 % par la Sécurité Sociale. Il s'agit là d'un véritable choix de société qui doit répondre aux besoins actuels consécutifs à l'allongement de la durée de vie et en bonne santé, phénomène qui devrait constituer un progrès social...



Ambroise CROIZAT, responsable CGT, puis Ministre du Travail de novembre 1945 à mai 1947, a mis en place la Sécurité sociale :
« Notre ambition est désormais, par le nouveau système, de mettre toute la vie de l'individu en «sécurité sociale». Désormais nous sécuriserons toute la vie de l'individu de la naissance au décès ».

Elections CNRACL en 2021

Dans notre lettre UFR du mois d'avril 2020, nous vous informions, du fait de la pandémie, qu'un report de la date de l'élection CNRACL était probable. Pour rappel, les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL doivent réglementairement avoir lieu dans les neuf mois suivants le renouvellement des conseils municipaux. Or, la tenue d'un second tour des élections municipales au 28 juin 2020 dans 4 922 communes a conduit à modifier le calendrier initialement prévu.

Enfin une réponse nous a été donnée sur les dates de cette élection lors des commissions et du Conseil d'administration du 25/06/2020 : l'élection de la CNRACL sera organisée du 1^{er} au 14 mars 2021 (attendre la publication de l'arrêté fin août).

Le texte de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) CNRACL 2018-2022 énonce une publication des textes avant le 30 avril 2020. Avec la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, ces textes n'ont pas été publiés. Mais la COG prévoit **une publication de l'arrêté d'organisation des élections six mois avant l'ouverture du scrutin, soit fin août 2020.**

Cet arrêté fixe notamment les dates de scrutin et les dates jalons dans le calendrier d'organisation des élections. Il comprend une quarantaine d'articles, portant sur les modalités de vote par correspondance et électronique.

Un RDV important dans un contexte revendicatif retraite et protection sociale

Cette élection concerne 3 millions de fonctionnaires hospitaliers et territoriaux : 2 202 032 actif.ve.s et 1 380 551 retraité.e.s au 1^{er} janvier 2019.

La CNRACL est un des rares régimes de base à avoir conservé un suffrage universel direct pour désigner les membres de son Conseil d'administration. C'est une spécificité précieuse qu'il faut mettre en avant et préserver.

La CGT continue de revendiquer l'élection des membres des Conseils d'administration des organismes de protection sociale, ces élu.e.s étant représenté.e.s proportionnellement aux résultats de l'élection, et non mandaté.e.s (avec le même nombre par organisation syndicale !!!).

L'élection représente donc un rendez-vous revendicatif et démocratique important pour les fonctionnaires et retraité.e.s des deux versants, dans le cadre de la défense du statut, de notre régime spécifique par répartition à prestations définies contre un « système universel de retraite »

Nous devons rapidement démarrer la campagne dès la rentrée de septembre, dans un contexte politique où le président Macron n'a pas abandonné sa réforme instituant un « système universel de retraite » et repousse cette réforme au début d'année 2021.

Les thèmes de campagne doivent être en lien étroit avec ce que la CGT a défendu durant la bataille revendicative contre la dernière réforme systémique portée par le gouvernement Philippe, mais aussi sur les conditions de travail

(cf. suivi des commissions de réforme), pénibilité au travail, catégorie active, les rémunérations.

Pour les retraité.e.s, nos propositions sont plus que jamais d'actualité : salaires décents (car les bas salaires de la Santé et de l'Action sociale conduisent à des basses pensions), égalité professionnelle femmes/hommes, indexation sur les salaires et pas sur les prix, péréquation salaire/retraite permettant un rééquilibrage du montant des pensions, suivi post-professionnel. Et pour les retraité.e.s en situation de fragilité financière, défendons les prérogatives et le budget du Fonds d'action sociale.

Des enjeux importants en référence au scrutin 2014

► Rester largement la première organisation chez les actif.ve.s en conservant notre nombre d'élu.e.s, et démontrer que les propositions portées par notre organisation sont en adéquation avec ce que veulent nos collègues en exercice et retraité.e.s.

► Conserver la première place dans le collège des retraité.e.s. C'est important, car ce score confirmerait l'adhésion des retraité.e.s aux revendications CGT et au travail effectué par notre groupe. Nous avons un véritable effort à faire dans ce collège retraité.e.s pour faire connaître notre travail afin de maintenir et consolider nos positions.



Comme pour les autres élections, l'abstention tous collèges confondus est de plus en plus importante, il nous faut donc mobiliser les électrices et les électeurs qui sont les principaux défenseurs de notre régime de retraite.

Pour mémoire, les taux de participation et votes CGT des dernières élections :

► **Collège actif-ve-s** : les taux de participation étaient de 35,87% en 2008 et 31,63% en 2014, avec en tête la CGT avec 32,59 % des suffrages en 2008 et 28,79% en 2014 (3 sièges sur 6).

► **Collège retraité-e-s** : les taux de participation étaient respectivement pour 2008 et 2014 de 49,65% et 41,16% avec la CGT première des suffrages avec 28,23% et 26,78% (1 siège sur 2).

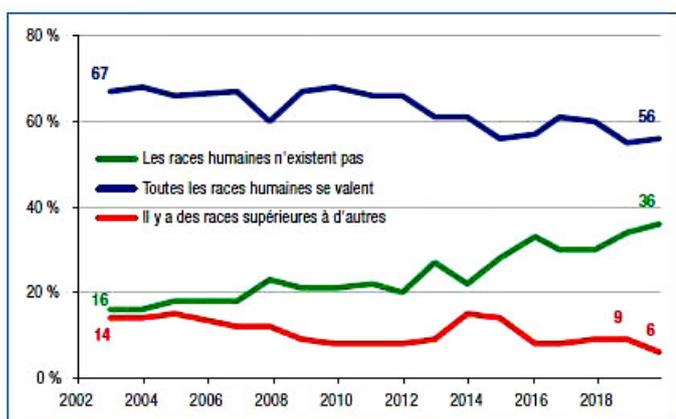
Nous devons élaborer un plan de travail en direction des retraité.e.s. L'UFR est à votre disposition pour les initiatives dans vos sections et syndicats et n'hésitez pas à nous communiquer vos initiatives pour cette campagne.

RACISME ET VIOLENCES POLICIÈRES

L'actualité récente a mis en lumière la lutte contre le racisme et les discriminations ainsi que l'émergence d'une nouvelle génération de militantes et militants. En effet de grandes et nombreuses manifestations contre le racisme et les violences policières suite à l'assassinat de Georges FLYOD aux USA ont eu lieu aux Etats-Unis, mais aussi partout dans le monde et notamment en France.

C'est dans ce contexte de mobilisation que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a remis au gouvernement son **rapport 2019 sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie**. A partir de plusieurs indicateurs comme le Baromètre racisme, (sondage annuel depuis 1990), ce rapport fait le bilan sur les préjugés, les actes et les discriminations racistes en France, puis il fait le point sur les actions de prévention et les mesures de lutte en cours pour ensuite proposer des recommandations aux pouvoirs publics.

Figure 4. L'évolution du racisme biologique



Parmi les principaux enseignements, nous relevons que le racisme biologique est aujourd'hui très minoritaire mais il est remplacé par des formes moins radicales, voire « ordinaires » ! En effet, la conception biologique du racisme est de plus en plus marginale dans l'opinion avec seuls 6 % des Français qui estiment ainsi qu'« il y a des races supérieures à d'autres ».

Les discriminations sont très répandues comme celles liées à l'embauche du fait de son origine. Elles sont condamnées par les français qui, à plus de 70%, estiment qu'il faut renforcer la lutte contre le racisme.

Dans le même temps, l'hostilité à l'immigration progresse et 49% disent qu'« aujourd'hui en France, on ne se sent plus chez soi comme avant », sentiment en nette hausse. Les français rendent responsables les immigré-e-s de la crise économique. A 59 %, ils pensent que « de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale » et à 37 % que « l'immigration est la principale cause de l'insécurité ».

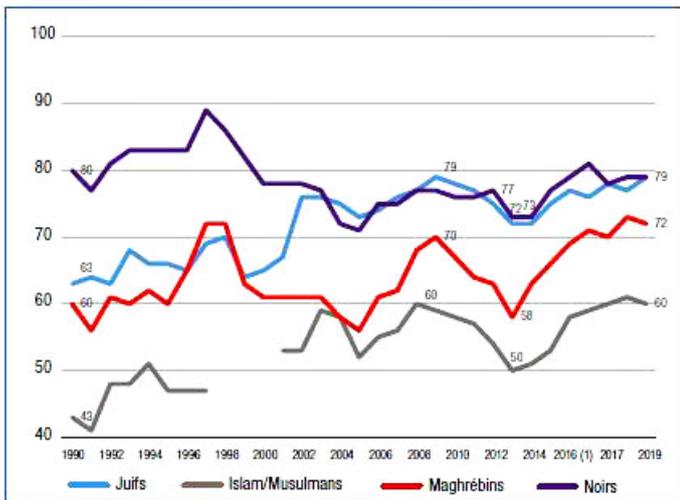
Ces études sur l'année 2019 objectivent une remontée du rejet de l'immigration et de l'islam et une progression de l'adhésion à certains préjugés xénophobes ou racistes.

Ces résultats doivent être également analysés au regard de la période et des mouvements sociaux qui ont traversé notre société (le mouvement des « gilets jaunes » et celui contre la réforme des retraites). Ces constats font aussi écho aux nombreux débats et polémiques dans le débat public et une nouvelle fois à l'instrumentalisation de la question de l'immigration par le président de la République en janvier 2019.

Si nous relevons une « meilleure tolérance des français vis-à-vis des minorités » il n'y a toujours pas d'égal accès aux droits.

Le rapport précise que cet indicateur progresserait désormais plus difficilement en partie lié « à un noyau dur d'individus bien installés dans leurs convictions racistes », selon le président de la CNCDH.

Figure 2.5. Les indices de tolérance par minorités



Si l'indice longitudinal de tolérance traduit une « meilleure tolérance des Français vis-à-vis des minorités, il n'y a toujours pas d'égal accès aux droits ». En effet « si les données montrent que la minorité noire est la mieux acceptée, on constate paradoxalement qu'elle est aussi la plus discriminée. Cela se voit lors de la recherche d'emploi ou de logement, dans les relations de travail mais aussi sur les réseaux sociaux ».

Pour compléter ces constats, nous pouvons également nous appuyer sur le dernier rapport du défenseur des droits publié le 22 juin. Dans ce rapport « Discriminations et origines », il est rappelé qu'une personne avec un nom à consonance maghrébine devra envoyer un tiers de curriculum vitae en plus pour décrocher son poste. Les répercussions des contrôles au faciès, gardes à vue excessives et sanctions à l'outrage – dont les jeunes hommes « perçus comme Noirs et Arabes » font le plus l'objet –, sont pourtant connues : humiliation, rancœur, exclusion, défiance à l'égard des institutions...

Dans cette période de crise économique post-COVID, le risque est de voir une aggravation des discriminations à l'embauche ! Comme le souligne bon nombre d'économistes, au-delà d'un besoin de justice sociale, il s'agit aussi d'un développement économique car « une réduction des discriminations en matière d'accès à l'emploi et de rémunérations rapporterait 7% du PIB en vingt ans, soit 150 milliards d'euros, chiffrent-ils ».

Parallèlement aux manifestations mondiales contre le racisme après l'assassinat de George Floyd, en France de nouvelles voix s'élèvent à la mémoire de Lamine Dieng, d'Adama Traoré ou d'Ibrahima Bah ... relançant le débat sur les discriminations et les violences policières dans notre pays. Camélia Jordana, Assa Traoré et bien d'autres donnent un nouvel élan à la cause antiraciste, d'une ampleur inédite dans cette période post-COVID.

C'est un phénomène générationnel avec essentiellement des jeunes qui descendent dans la rue et qui n'hésitent pas à prendre la parole, à demander des comptes aux générations

précédentes. Les jeunes issu-e-s de « l'immigration post-coloniale qui se mobilisent aujourd'hui sont pratiquement tous né-e-s en France... ils n'acceptent plus ces discriminations et dénoncent notamment la façon dont elles, ils sont considéré-e-s et traité-e-s par la police ». Ces jeunes se reconnaissent également dans plusieurs formes de luttes comme celles pour l'émancipation sociale et contre les discriminations sexistes.

Reconnaissons à l'actuel mouvement la même efficacité que #Metoo ! Par leur mode d'action et de communication, toutes et tous concerné-e-s se font aujourd'hui entendre et expriment haut et fort leur colère et leur demande de justice.

Face à l'émergence de cette nouvelle génération développant en France un mouvement antiraciste, il me semble que nous devons être vigilant-e-s sur les éventuelles dérives de certains groupes ou partis politiques. Certes la France de 2020 n'est pas la France des années 80 ! Pour autant, continuons à inscrire le combat antiraciste comme une lutte de classe et non comme une « lutte raciale ».



Fresque en hommage à Adama Traoré et George Floyd, peinte sur un mur de Stains par les graffeurs du collectif Art (Seine Saint Denis)

<https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/fresque-sur-les-violences-policières-le-maire-de-stains-ne-sera-pas-le-censeur-du-prefet-23-06-2020-8340864.php>

En ce sens, notre combat contre le racisme s'oppose à l'antiracisme libéral qui est avant tout une posture morale faisant l'éloge de la diversité et de la tolérance avec comme seul objectif la promotion d'une élite plus diversifiée et ce, par différents moyens de cooptation ou quota. Il s'oppose aussi à l'antiracisme racaliste qui prône une stratégie séparatiste fondée sur une approche racaliste de la lutte sociale.

Les causes de ces haines prennent racine entre autres dans l'histoire du colonialisme. Aujourd'hui les personnes les plus ciblées par le racisme vivent dans les quartiers populaires où se concentrent un fort taux chômage, la précarité, la violence, les trafics, l'absence de services publics rejoignant les mêmes problématiques et difficultés rencontrées dans les petites villes et les zones rurales délaissées.

Les colères, les frustrations, les sentiments d'injustice et d'abandon engendrent les dérives identitaires et communautaristes. Alors militons pour les valeurs universelles, républicaines et laïques garantes du mieux vivre ensemble.

Au contraire d'un enfermement identitaire, développons avec ces populations « délaissées et stigmatisées » les actions syndicales et judiciaires contre les entreprises qui pratiquent la discrimination, exigeons l'intervention de l'État pour assurer un travail et un salaire décent, réclamons une loi d'État pour imposer l'égalité salariale entre les sexes, luttons contre les violences policières en refondant une police républicaine et gardienne de la paix.

Contrairement aux discours du Président et de son gouvernement, nous affirmons qu'il y a une violence policière, une violence sociale qui traverse notre pays. Pour autant, je ne dirais pas qu'il y a une violence institutionnalisée dans la police ou la gendarmerie. Par contre, il y a une dérive sécuritaire du pouvoir avec ses mesures liberticides que nous dénonçons depuis très longtemps et du ministre de l'Intérieur lorsqu'il donne l'ordre via les préfets de casser le mouvement social ou syndical.

Pour imaginer une nouvelle fois cette dérive liberticide, le gouvernement, après avoir été sévèrement censuré par le Conseil d'État, n'a pas hésité à publier un nouveau décret soumettant tout rassemblement de plus de dix personnes à une autorisation préalable du préfet. Dans un communiqué commun la CGT (avec le DAL, FO, la FSU, Solidaires, le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et l'Unef), annoncent la saisine du Conseil d'État de plusieurs requêtes et préviennent que « ... nous ne demanderons pas l'autorisation de manifester nos idées, nos opinions, nos revendications ». Le droit de manifester est une liberté fondamentale.

Nous pouvons caractériser ce gouvernement d'autoritarisme avec ses dérives sécuritaires, complaisant avec les idées nauséabondes de l'extrême droite qui traversent notre société et les rangs des forces de l'ordre !

Notre République française s'oppose en droit au racisme. Pourtant, dans les faits, dans le quotidien les discriminations se développent comme le

démontrent et l'objectivent les rapports de la CNCDH et du défenseur des droits. Et ce qui est commun avec les Etats-Unis ou les autres pays, c'est le capitalisme et l'économie libérale qui engendrent l'exclusion et la stigmatisation d'une partie de la population.



Dessin de JERC. Caricature de Christophe Castaner : « Goulot d'étranglement ou retour de bâton » (16 juin 2020)

Oui, en France nous sommes toutes et tous égaux en droits, mais dans les faits il y a la déchirure économique enfermant les populations dans des territoires et quartiers oubliés et délaissés.

Ces constats révèlent l'importance de s'inscrire encore davantage dans la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Oui, la CGT est engagée depuis très longtemps dans la lutte contre les discriminations et le racisme. Elle est partie prenante de toutes les mobilisations et des campagnes contre le racisme. Nous menons l'information également envers nos adhérent-e-s et militant-e-s par la formation et la diffusion d'argumentaires contre le racisme, contre les idées de l'extrême droite ainsi que sur la

laïcité, garante des libertés.

Poursuivons le combat contre la haine et n'hésitons pas à réagir au sein de notre organisation à chaque petite phrase empreinte d'un « racisme ordinaire ».

Sites de la CNCDH et du défenseur des droits :

- ▶ <http://www.cncdh.fr/>
- ▶ www.defenseurdesdroits.fr
- ▶ <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-origine-num-15.06.20.pdf>
- ▶ <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-origine-num-15.06.20.pdf>



Quelques Définitions :

▶ ANTISÉMITISME

Attitude d'hostilité systématique envers les juifs, les personnes perçues comme telles ou leur religion.

▶ DISCRIMINATION RACIALE

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit cette discrimination comme « *toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique* ». [Article 1^{er} de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale].

▶ ISLAMOPHOBIE

Attitude d'hostilité systématique envers les musulman-e-s, les personnes perçues comme telles ou envers l'Islam.

▶ PRÉJUGÉS

Opinions préconçues que l'on adopte à l'égard d'un individu, d'un groupe d'individus, de leur comportement ou mode de vie et qui consistent à les catégoriser sans fondement ni connaissance.

▶ RACISME

Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Par extension : attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie de personnes.

▶ XÉNOPHOBIE

Hostilité systématique manifestée à l'égard des étranger-e-s ou des personnes perçues comme telles.

Luc MORVAN,
CE de l'UFR Santé Action sociale

ENSEMBLE CONTRE LE RACISME : ALAIN HARIMZA, PARCOURS D'UN MILITANT CGT

En mémoire de notre camarade de l'UFR décédé en 2019, nous vous proposons de revoir la vidéo :

➔ <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/2018/01/ensemble-contre-le-racisme-alain-harimza-parcours-dun-militant-cgt/>



Continuons d'apporter tout notre soutien à notre camarade GENEVIÈVE LEGAY

LA JUSTICE SEMBLE VOULOIR ENTERRER L'AFFAIRE DE VIOLENCES POLICIÈRES À L'ENCONTRE DE GENEVIÈVE LEGAY, GRIÈVEMENT BLESSÉE LORS D'UNE CHARGE POLICIÈRE À NICE EN 2019.

Pendant notre congrès de l'UFR à la Napoule (06) début avril 2019, nous étions très inquiet.e.s ainsi que les camarades de l'USD 06 de l'état de santé de Geneviève LEGAY, camarade retraitée de la Santé et de l'Action sociale, grièvement blessée lors d'une manifestation à Nice le 23 mars 2019. Les délégué.e.s du congrès avaient dénoncé dans une motion « *la dérive liberticide prise par le gouvernement qui, refusant d'écouter les revendications défendues depuis vingt semaines, n'hésitait pas à réprimer d'une manière brutale, toute forme de contestation. Les propos abjects proférés par Macron à l'encontre de notre camarade et l'attitude de son représentant local allaient au-delà de la provocation moraliste.* » Le procureur avait affirmé à la presse qu'il n'y avait eu aucun contact physique entre les policiers et Geneviève LEGAY, une version qui avait été reprise par Emmanuel Macron ! Pourtant, après l'exploitation des images de vidéosurveillance, le procureur avait reconnu avoir menti. Ce jour-là, il n'y avait pas de danger particulier pour ces forces de l'ordre, mais la septuagénaire avait bien été poussée par un policier et avait été grièvement blessée lors de sa chute en heurtant violemment sa tête. Le procureur a depuis été muté à Lyon... Par contre, la sanction a été beaucoup plus dure pour un policier qui a été suspendu de ses fonctions après avoir été soupçonné de faits de violation et recel du secret professionnel, autour de l'affaire de violences commises à l'encontre de Geneviève LEGAY. Il est soupçonné d'avoir renseigné Médiapart (voir ci-après le soutien du syndicat CGT-INTERIEUR-Police à leur collègue courageux).



Geneviève LEGAY, 23 mars 2019

Après une phase critique, il a fallu toute son énergie à Geneviève pour reprendre une vie normale.

Une première plainte avait été déposée par son avocat pour "violence volontaire en réunion avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique et surpersonne vulnérable". Elle n'a jamais eu de suite. Ses avocats ont

demandé que l'enquête remonte toute la chaîne de commandement mais n'ont pas pu avoir encore accès au dossier : « *On est dans l'opacité, la juge d'instruction de Lyon ne répond pas à nos demandes, ce qui est illégal* ». En revanche, la journaliste de Mediapart ayant enquêté sur l'affaire a été convoquée quatre fois en 18 mois par l'IGPN (Inspection générale de la Police nationale) pour répondre à des questions de la police des polices concernant ses sources !!!



Deux nouvelles plaintes ont été déposées par l'avocat de Geneviève fin mai 29 mai 2020 pour relancer l'enquête en déposant une plainte avec constitution de partie civile pour dissimulation de preuves et une autre pour violation du secret de l'enquête visant le procureur de Nice de l'époque. La motion des congressistes de notre congrès de l'UFR en 2019 est plus que jamais

d'actualité : « *La CGT en tant qu'organisation syndicale démocratique portant des valeurs humanistes, condamne tous les actes de violence... Face à la gravité de la situation notre organisation appelle à participer à toute manifestation condamnant les atteintes aux libertés, et aux droits de l'Homme.* »

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale

SOUTIEN AU POLICIER SUSPENDU POUR AVOIR PORTÉ À LA CONNAISSANCE PUBLIQUE DES ÉLÉMENTS EMBARRASSANTS POUR LE POUVOIR ET LA JUSTICE



Dans un communiqué de presse du 2 juin 2020, le syndicat CGT-INTERIEUR-Police « a apporté son soutien plein et entier au collègue des Alpes-Maritimes suspendu après avoir été soupçonné de faits de violation et recel du secret professionnel, autour de l'affaire de violences commises à l'encontre de Geneviève LEGAY, survenues à Nice en 2019... Il s'agit dans cette affaire de trouver un "bouc émissaire", dont l'implication permettra de poursuivre les journalistes qui livrent des informations embarrassantes pour le pouvoir et la justice. »

Le Président de la République a déclaré au cours d'une conférence de presse que "la victime n'avait pas été en contact avec les forces de l'ordre". Ces informations

provenaient du Procureur de Nice ayant publiquement disculpé l'action du commandant de la force publique, avant de reconnaître que la victime avait été poussée par un policier. Ce revirement intervenait à la suite de l'exploitation d'images de vidéosurveillance. Ensuite, les investigations ont mis à jour un soupçon de conflit d'intérêt avec la désignation d'un service d'investigation chargé de faire la lumière et dont la partialité faisait débat pour sa proximité avec le chef de l'unité située au cœur de l'affaire. La responsabilité du Procureur a été mise en évidence, il a été déplacé : le directeur des services judiciaires lui a reproché une perte de crédibilité de nature à mettre à mal l'image de l'institution judiciaire. Néanmoins, cette "sanction" ne le prive ni de ses prérogatives, ni de son traitement. Lui n'est pas suspendu. Le commissaire dont l'implication dans l'affaire est mise en lumière, comme celle de sa compagne qui continue de diriger la sûreté départementale n'ont pour l'heure pas été suspendus. Ils ont d'ailleurs été décorés le 16 juin 2019 dans le cadre de la promotion exceptionnelle de la sécurité intérieure (« promotion gilets jaunes »).

Les camarades policiers saluent l'attitude courageuse de leur collègue et déclarent qu'il est la victime expiatoire d'une tentative de détournement du droit de la presse.

Pour lire le communiqué du syndicat CGT-INTERIEUR-Police :

➔ <https://cgtpolice75.fr/2020/06/02/communique-soutien-plein-et-entier-a-notre-collegue-suspendu-pour-avoir-porte-a-la-connaissance-publique-des-elements-embarrassants-pour-le-pouvoir-et-la-justice/>